

**Cercle d'Art Le Bon Vouloir**  
**rue Neuve, 8**  
**7000 Mons**

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous annoncer que le 117<sup>ème</sup> Salon du Bon Vouloir prendra ses quartiers aux anciens Abattoirs de la Ville, rue de la Trouille, 17 à Mons. Il ouvrira ses portes du **dimanche 27 mars au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022**.

**Règlement d'ordre intérieur**

Le renvoi de la demande de participation emporte de plein droit et sans contestation aucune l'adhésion au présent règlement.

- Dans l'obligation de s'adapter à l'espace, le comité du Bon Vouloir souhaite que les artistes proposent **une seule œuvre majeure et récente ne dépassant pas 1m60 horizontalement**. Cependant, ceux que cette mesure met mal à l'aise peuvent amener **un ensemble cohérent de deux œuvres qui, intervalle entre elles compris, ne dépasse pas 1m60 horizontalement**.
- **Les sculpteurs et céramistes** pourront présenter deux œuvres, exclusivement **des pièces stables sur leur base**, pour éviter leur chute. Les sculptures ne devront pas dépasser **80kg pour l'intérieur**. Les artistes qui le souhaitent peuvent également exposer à l'extérieur des Abattoirs, dans la cour (prise en charge par l'artiste du transport et du placement de son œuvre). Celui-ci prendra toutes les précautions nécessaires pour que la stabilité soit assurée.
- Chaque œuvre portera au verso une étiquette mentionnant les nom, prénom de l'auteur, ainsi que le titre de son œuvre. Ces indications seront identiques aux mentions figurant sur le bulletin d'inscription qui doit absolument **nous parvenir au plus tard le mercredi 16 mars 2022**.
- Le Cercle et la Ville de Mons, propriétaire des lieux **ne prennent aucune responsabilité en cas de dégâts éventuels aux œuvres**, chaque exposant étant libre d'être son propre assureur et d'assumer tous les risques auxquels l'œuvre peut être exposée.
- Un reçu sera signé lors du dépôt, de même qu'une décharge lors de la reprise des œuvres.
- Le Salon est un événement culturel et ne constitue pas une activité économique telle que celle d'un galeriste, à l'exception du droit de cimaises, rien n'est réclamé par le Cercle d'Art. Les coordonnées et toute information utile de l'artiste seront mentionnées sur la liste des exposants, rédigée après la sélection des œuvres.

## Très important

- 1) **Les œuvres seront déposées** par vos soins ou par toute personne dont vous répondez aux anciens Abattoirs (rue de la Trouille 17 à Mons), **exclusivement les 18 et 19 mars 2022 de 12h à 18h et le dimanche 20 mars de 12h à 14h.**  
La sélection se fera le dimanche 20 mars 2022 à 15h. Nous ne pouvons pas garantir l'accrochage des œuvres qui ne seraient pas déposées aux jours et heures indiqués ci-dessus. En cas de problèmes, vous pouvez téléphoner à Delphine Dupont (065/405338).
- 2) Le Comité de sélection sera composé de membres du comité du Bon Vouloir ainsi que d'artistes au professionnalisme confirmé et de membres extérieurs qualifiés. Ce comité sélectionnera ou rejettera l'œuvre présentée. La sélection est faite de façon indépendante sans obligation de motivation.  
**Le jury du Bon Vouloir sélectionne des œuvres originales et personnelles. Il évite la banalité, le plagiat, la faiblesse des moyens techniques.**
- 3) Les œuvres non exposées seront reprises aux anciens Abattoirs du mardi 22 mars au vendredi 25 mars 2022 de 12h à 18h.
- 4) Le droit de participation à l'exposition est de **20€**, à verser lors de l'envoi du bulletin de participation au compte du Bon Vouloir BE06 776-5981236-22. Ce montant est remboursé en cas de non-sélection.
- 5) Les exposants reprendront leurs œuvres les mardi 3 et mercredi 4 mai 2022 aux anciens Abattoirs de 12h et 18h. Les lieux d'exposition doivent en effet être libérés dans les plus brefs délais. **Il n'est pas possible de reprendre les œuvres le dimanche.**
- 6) Le Cercle est une association de fait depuis 1895 et décline toute responsabilité au sujet de la sélection et de l'organisation de l'événement (accrochage fait de la manière la plus indépendante et sans parti pris afin de mettre les œuvres en valeur dans un espace qui suppose des contraintes diverses comme celles inhérentes à la diversité des expressions artistiques).

## Règles sanitaires Covid (applicables en fonction de l'évolution de la situation)

- **Toute personne entrant dans la salle d'exposition est tenue de porter un masque. Du gel hydroalcoolique sera par ailleurs mis à votre disposition pour vous désinfecter les mains.**
- **Pour le dépôt ou la reprise des œuvres, les artistes devront respecter la distanciation sociale et patienter à l'extérieur en cas d'affluence.**
- **Nous ne sommes pas en mesure pour le moment de vous informer de la tenue du vernissage et du repas. Néanmoins, les personnes désirant participer au repas peuvent le mentionner sur le bulletin d'inscription. Delphine Dupont vous recontactera.**

Pour le Comité du Bon Vouloir  
Pierre FAVART, Président

**117<sup>ème</sup> Salon du Bon Vouloir**  
**(du 27 mars au 1<sup>er</sup> mai 2022)**

**Bulletin d'inscription (à retourner au plus tard le 16/03/2022)**

**BAM, rue Neuve 8 à 7000 Mons – delphine.dupont@ville.mons.be**

Je soussigné .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone/Gsm : .....

Adresse mail : .....

n° cpte en banque (en cas de remboursement) .....

Présente l'œuvre/les oeuvres suivante(s) au 117<sup>ème</sup> Salon du Bon Vouloir.

<b>Titre</b>	<b>Technique</b>	<b>Matière/support</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Prix de vente</b>
1.				
2.				

Je verse la somme de 20 € (droits de cimaises) au compte BE06 776-598123622 du Bon Vouloir.

Je suis intéressé(e) par la participation au repas du dimanche 27 mars 2022 **oui/non**  
(nombre de personnes : .....) )

SIGNATURE